

Séance du 7 septembre 2016

L'an deux mil seize, le sept septembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie suivant convocation du 1 septembre 2016.

Etaient présents : M. QUESNEY, M. MADONNA, Mme CAMIER, M. VERSAVEL, M. DESMARAIS, M. DERRIEN, Mme BRÉANT, Mme SWERTVAEGER, M. GUÉROULT, Mme CORADELLO, Mme DUPONT, M. SIMÉON, Mme QUESNE

Absents : Mme RENAULT, M. MÉNARD

Mme RENAULT donne pouvoir à M. QUESNEY.
Mr MÉNARD donne pouvoir à M. MADONNA.

Mme BRÉANT est nommée secrétaire de séance.

Monsieur QUESNEY ouvre la séance à 20 h 40 demande de pouvoir rajouter à l'ordre du jour un additif, Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord.

Monsieur le Maire donne la parole à M. Profichet du bureau d'étude Energy Consult pour la présentation de l'étude des travaux d'isolation de l'école.

Présentation de l'étude
des travaux de l'école par
Mr Profichet.

M. Profichet présente les travaux de réaménagement de l'école proposé auprès du FEDER, organisme européen subventionnant les projets à caractère économie d'énergie; ces travaux doivent donc répondre à des contraintes : utilisation de matériaux bio sourcés, qualité de l'air,

M. Profichet explique que le bâtiment est en classe E (échelle de A à G) avec un coût de 293 KW énergie primaire.

Il a bien noté l'économie sur la baisse du prix du fioul cette année, mais fait remarquer que ce n'est pas représentatif

M. Profichet nous présente un comparatif des coûts moyens de consommation sur 10 ans des différents produits de chauffage :

Plaquette bois	0,06124€/KW
Fuel	0,0813 €/KW
Gaz	0,0690 €/KW
Électricité	0,0150€/KW

Le projet de réaménagement de l'école comprend :

- L'isolation des murs par l'extérieur,
- Isolation des planchers haut
- Remplacement des menuiseries et dormants.
- Ventilation avec installation de VMC double flux.
- Installation de panneau Photovoltaïque sur la toiture de l'école.
- Rénovation de l'éclairage (plus de néons)
- Changement de la chaudière fuel par une chaudière bois.

Le coût des travaux serait de 474.300 € ainsi financé:

subvention FEDER	150.000€
"	DETR 129.000€
"	Région 100.000€

reste à la charge de la commune 96.000€ soit 20% du coût total du projet

M. Profichet précise l'amortissement avec 30% d'aide, amortissement en 20 ans
60% d'aide, amortissement sur 13 ans
et avec 80% d'aide, amortissement sur seulement 8ans.

Mr Profichet répond aux diverses questions que les conseillers posent sur ce projet.

Concernant la Salle polyvalente, pourquoi remplacer la chaudière fioul par une chaudière bois, pourquoi ne pas utiliser la chaudière bois pour les autres bâtiments?

Mr Profichet quitte le conseil municipal afin que les membres délibèrent.

M. Quesney rappelle que ce projet fait suite à un audit énergétique, et que son but est le confort des enfants en cours, ainsi qu'une réduction des factures d'énergie.

Les travaux ne seront lancés que si les subventions sont accordées.

La délibération porte donc sur la demande de subvention auprès du FEDER. Est-ce que un dossier doit être déposé auprès du FEDER?

Le conseil municipal vote à 5 voix pour et 10 abstentions.
Le dossier sera proposé au FEDER.

Délibération tarif repas cantine pour l'année scolaire 2016/2017

Mr Quesney explique que la cantine est toujours déficitaire, celui-ci a même augmenté passant de 0,90 € de perte par repas à 1,5€ de perte par repas; soit un total de 10.000€ sur l'année. 70% d'augmentation!

Mme Bréant demande comment expliquer cette augmentation de dépense: augmentation de charge de personnel, quelques travaux et 4000€ de frais alimentaire supplémentaires.

Mr Quesney justifie ces augmentations « le rôle de l'école est de faire découvrir les goûts aux jeunes à la cantine ».

Les tarifs de cantine vont donc augmenter comme suit:

repas régulier à 3,75€ passe à 3,90€.

repas 2 enfants à 3,45 € passe à 3,60€

repas 3 enfants et plus à 3,10 € passe à 3,25 €

repas exceptionnel 4,35€ passe à 4,50€

le repas des enseignants 4,85€ passe à 5€

Soit une augmentation de 15 cts€, moins de 2%.

Mme Camier demande pourquoi il y a une réduction de tarifs suivant le nombre d'enfants?

Tous les services de l'état sont ainsi.

Vote:

1 abstention 14 voix pour

Délibération tarif étude surveillée

Étude surveillée:

Révision du règlement a été faite en commission et reste inchangé.

L'étude est suivie par Mme Versavel et Mme Roger.

Le tarif est unique de 1.80€

Il y a eu 36 enfants demandeurs, seul 30 ont été retenus.
Mme Bréant demande si ce tarif couvre les frais.
Mr Quesney répond que oui
Le tarif de 1.80€ est reconduit pour l'année 2016/2017
Vote
Accepté unanimité

Délibération tarif
garderie du mercredi

Tarif garderie mercredi midi

Suite à la réunion de la commission, Monsieur le Maire propose 2 tarifs pour la garderie du mercredi midi, soit
- enfant restant régulièrement à la garderie 3 €
- enfant restant à titre exceptionnel à la garderie 5 €

Vote
Accepté unanimité

Délibération
demandes de
subventions

Demandes de subvention:

Voyage scolaire en Auvergne : 4 enfants pour 3 familles font la demande, 34 € par enfants, soit 136€ de subvention accordée.

Mme Allain doit vérifier la présence des enfants à ce voyage auprès du collège.

l'ONAC Association des anciens combattants, Ecrit un livre sur les soldats Eurois morts en Afrique. (178 Eurois seront dans ce livre de mémoire, de lettres échangées avec les familles, photo, etc...)

L'un de ces soldats est Hauvillais .

participation: 30€ de subvention est accepté à l'unanimité.

Comité des fêtes:

L'ancien comité des fêtes n'ayant pas fournis de bilan de la situation, la subvention avait été mise en attente.

Mr Quesney doit réclamer à nouveau, le bilan 2015 auprès de l'ancien comité des fêtes.

Le nouveau comité des fêtes nous présente leurs projets d'animation pour l'année 2016/2017, avec St Patern, Thé dansant, loto, pêche à la ligne, téléthon, participation aux animation repas des anciens

Mr Jocaille s'engage à présenter le bilan du nouveau comité en fin d'année.

Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention de 3 300 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce montant.

Délibération devis
mise en place
télésurveillance poste
de relevage

Surveillance du poste de relevage :

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que le poste de relevage route du Landin concernant l'assainissement collectif fonctionne très mal et après avoir consulté le service de la SAUR, il convient de le changer. Il présente le devis de la SAUR, prestataire du service assainissement de la commune, d'un montant 8 412€ TTC.

Le conseil vote à l'unanimité la mise en place de la télésurveillance du poste de relevage.

Questions diverses

-Mr Quesney informe le conseil de l'accord de subvention de L'ADEME d'un montant de 1 285€ pour l'étude des travaux d'isolation de l'école faite par le bureau d'étude Energy Consult (Mr Profichet)

- Mr Franck Cartel a interpellé Mr Le Maire par courrier sur une proposition de mise en place d'arrêté contre l'utilisation des pesticides tueurs d'abeilles.

- Monsieur QUESNEY informe le Conseil Municipal que les travaux dans le bourg peuvent commencer, il a reçu l'accord du Conseil Général, de commencer les travaux avant l'attribution de la subvention.

- Mme SAVAROC signale que le journal n'a pas fait d'article sur le repas des anciens (mise à l'honneur de Mme Camier qui a assuré le repas).

Quel est l'économie ainsi faite.

Il lui est répondu que le journal n'a eu aucunes informations pour présenter un tel sujet.

-Mr Quesney rappel qu'il préside toutes les commissions, il n'est pas informé des commissions journal.

-Mr Quesney demande la relecture du Journal avant son impression.

-Mme Coradello demande que la maquette du journal soit validée en conseil municipal!

-Mme SAVAROC demande ou en sont les travaux de la D90.

-Mr Quesney explique que les démarches avancent et que les travaux devraient commencer pour fin septembre mi-octobre.

-Attention 25 septembre St Paterne, Mr Derrien (au nom du comité des fêtes) dit qu'ils s'arrangeront si les travaux se font en même temps.

-Mme SAVAROC remarque que Mr Versavel a fleuri le centre bourg c'est bien, mais il aurait fallu arroser!! pourquoi les employés n'arrosent-ils plus les fleurs de la commune?

-Mme SAVAROC : parle de la course cycliste du 4 septembre à Hauville. Combien cela a-t-il rapporté à la commune?

Réponse de Mr Quesney: depuis le début cette action avait été prévue pour relancer les animations car le comité des fêtes faisait défaut à cette époque. Cette action serait à perte de 800€ pour la commune montant de la subvention accordée à l'association organisatrice.

-Mr Desmarais signale par ailleurs un comportement déplorable de certains habitants de Hauville, impolitesse envers les commissaires de courses, entre autre, alors que les organisateurs et les participants habitués à ces manifestations se félicitaient de la bonne organisation et de la sécurité mise en place.

-Mme SAVAROC signale que les associations ne se sont pas présentées à cette manifestation afin de laisser tout le bénéfice aux commerçants.

Mr Quesney rappelle qu'une réunion avec toutes les associations avaient été organisée par lui, afin que chacun trouve sa place durant cette manifestation, commerçants et associations.

Il déplore que seule la bibliothèque et les amis de l'orgue ont tenu leurs engagements.